

RÉUNION DU 29 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le **VINGT NEUF JUIN**, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la **Commune de LAROQUE TIMBAUT**, sous la présidence de **Monsieur Lionel FALCOZ, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2015.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Lionel **FALCOZ**, Maire ; Jean-Jacques **DULAURIER** ; Carole **BARRAN-SOULACROIX** ; Aurélie **RANOU-BOUSSUGE** ; Eric **FLESCHE** ; Patricia **BONNIN-BLOIS** ; Sylvie **PUYAU** ; Joël **BERNARD** ; Véronique **LEFÈVRE** ; Elisabeth **HENRY** ; Georges **DENYS** ; France **LASFARGUES**.

ABSENTS

Jean-Claude **BOLOGNINI** qui a donné pouvoir à Véronique **LEFÈVRE** ; Christian **RICHARD** qui a donné pouvoir à Joël **BERNARD** ; Patrick **LESUEUR** qui a donné pouvoir à Carole **BARRAN-SOULACROIX** ; Caroline **CHAPUT** qui a donné pouvoir à Patricia **BONNIN-BLOIS** ; Christophe **GILARDI** qui a donné pouvoir à Eric **FLESCHE** ; Gérard **THOMAS** qui a donné pouvoir à France **LASFARGUES** ; Françoise **TESTUT** qui a donné pouvoir à Georges **DENYS**.

Mme Aurélie **RANOU-BOUSSUGE** est élue secrétaire de séance.


ORDRE DU JOUR :

- 1- Demande de prorogation de délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public (ERP)
- 2- Création d'une commission d'appel d'offres
- 3- Centre de gestion – projet d'audit de l'organisation Ressources Humaines des services de la Commune
- 4- CAGV – Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'exercice 2015
- 5- Conservation régionale des Monuments historiques : avis sur prise en compte de l'ensemble du système hydraulique (roue, bief, bassin, lavoir...) pour une éventuelle protection au titre des monuments historiques.
- 6- Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
- 7- Rapport annuel de la SEM 47 - ZAC de Beljouan
- 8- D.I.A.
- 9- Présentation d'un projet associatif, organisation d'un concours de chiens de chasse.
- 10- Point sur la situation du périscolaire et le retrait de l'intérêt communautaire de la part de la CAGV

A la demande de M. **DULAURIER**, est ajouté à l'ordre du jour après accord unanime du Conseil Municipal

- 11- Proposition de location d'un camion pour les services techniques

Questions et Informations diverses

-  Maison des services publics avec la poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu de la dernière réunion.

En préambule, M. **DULAURIER** informe le Conseil Municipal que le plan canicule pouvant être déclenché par M. le Préfet sur le Lot-et- Garonne, un courrier a été adressé à tous les roquentins de plus de 70 ans pour mise en place d'actions de surveillance sur la commune en collaboration avec l'ASSAD et l'ADMR.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place depuis 2011 doit être remis à jour pour être opérationnel en cas de déclenchement d'une alerte.

1- Demande de prorogation de délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les établissements Recevant du Public (ERP).

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal que conformément à la réglementation, les collectivités locales, propriétaires ou exploitants d'Etablissements Recevant du Public (ERP) sont tenus de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. Toutefois il est possible d'obtenir une prorogation de délai de dépôt d'Ad'AP auprès de la DDT47.

M. le Maire précise que tous les bâtiments sont concernés. Malgré une mise aux normes lors de leur construction (écoles, mairie...) la réglementation actuelle impose de nouveaux aménagements. Concernant la rénovation de la salle des fêtes, la mise en accessibilité sera incluse dans le programme de travaux.

M. DENYS, précise que l'ancienne municipalité avait engagé une politique de l'handicap et n'approuve pas les choix qui ont été faits.

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 27 avril 2015, relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Considérant que la commune rencontre des difficultés techniques pour définir les axes prioritaires des actions à engager (ex : mode de traitement de l'amiante présente dans certains bâtiments publics).

Considérant que cette demande si elle est acceptée permettra à la commune de diligenter en temps et heure et dans les meilleurs conditions les études nécessaires à l'élaboration de son agenda d'Accessibilité programmé dit « de patrimoine ».

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 4 ABSTENTIONS (DENYS et pouvoir TESTUT, LASFARGUES et pouvoir THOMAS) :

DECIDE de déposer une demande de prorogation de délai de dépôt de son Agenda d'Accessibilité Programmée dit « de patrimoine »,

AUTORISE M. le Maire à déposer auprès de la DDT47 la demande de prorogation de délai de dépôt de son Agenda d'Accessibilité Programmée dit « de patrimoine ».

Fait et délibéré.

2- Commission d'attribution des marchés publics

M. Lionel FALCOZ, Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de constituer une commission d'attribution des marchés publics dans le cadre du programme du sentier des lavoirs.

Sur proposition, sont nommés à l'unanimité :

- Le Maire, de droit
- Eric FLESCH, adjoint aux travaux
- Jean-Jacques DULAURIER, adjoint aux finances
- Aurélie RANOU-BOUSSUGE, Adjointe à l'urbanisme
- Elisabeth HENRY, responsable de la commission patrimoine
- Georges DENYS qui a déposé sa candidature.

La commission se réunira mercredi 8 juillet à 18h30 pour étudier les dossiers des 8 candidatures de cabinets d'architectes pour une présélection de 5 prestataires et définir les critères d'attribution du marché. Pourcentage des références, de la méthodologie et du prix qui ne sera dévoilé qu'en dernier.

M. le Maire présente le planning des différentes étapes :

- juillet : rencontre des candidats sélectionnés
- fin juillet : choix du candidat
- août : présentation du pré-projet
- début septembre : réunions de concertation avec les différentes commissions concernées (finances, urbanisme, patrimoine) et présentation du projet aux roquentins
- mi octobre : arrêt du projet après toutes les consultations

Fait et délibéré.

3- Convention CDG – Projet d'audit de l'organisation Ressources Humaines des services de la Commune

M. Lionel FALCOZ, Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention avec le Centre Départemental de Gestion du Lot-et-Garonne (CDG47) pour la réalisation d'un audit sur l'organisation du service RH de la Commune.

Il décrit les bases d'un partenariat dans le but :

- de mettre en œuvre une démarche externe, neutre et participative, tant au niveau des élus que des services
- de définir une évaluation des forces et faiblesses du fonctionnement et de l'organisation des services en matière de gestion des ressources humaines
- de faire et d'accompagner des propositions d'évolution destinées à assurer une plus grande cohérence, en particulier par le biais de la rédaction d'un règlement intérieur à présenter en Comité Technique, en conseil municipal puis aux agents.

Le coût de la prestation est fixé à 1 680€ pour une démarche d'accompagnement échelonnée sur 4 mois.

Mme BLOIS considère que cet audit nécessaire au fonctionnement de la collectivité, permettra de réaliser un règlement intérieur et ne peut être qu'un axe de progression.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 4 ABSTENTIONS (DENYS et pouvoir TESTUT, LASFARGUES et pouvoir THOMAS)

DECIDE d'engager cette procédure d'aide à l'organisation des collectivités proposée par le CDG47,

ACCEPTE les termes de la prestation

et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré.

4- CAGV - Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour l'exercice 2015

M. Lionel FALCOZ, Maire, rappelle au Conseil Municipal que l'article 144 de la loi des finances initiale de 2012 modifiée par l'article 109 de la loi de finances a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dénommé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Ces dispositions législatives prévoient notamment que les communes et les intercommunalités bénéficiaires de ce Fonds peuvent décider de répartir le montant qui leur est attribué annuellement selon des modalités qu'elles définissent librement, aucune règle particulière n'étant prescrite pour établir cette répartition. Celle-ci doit être approuvée par délibérations concordantes du Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers de ses membres ainsi que des conseils municipaux des communes membres, à la majorité simple.

M. le Maire précise que malgré plusieurs demandes, il n'a pas obtenu les clés de répartition du FPIC. Il

est donc dans l'impossibilité d'expliquer au Conseil Municipal son mode de calcul.

M. DULAURIER précise qu'avec la création de la Contribution Économique Territoriale (CET) regroupant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la répartition aurait du être modifiée par rapport à la répartition définie par l'ancienne Communauté des Communes du Roquentin (CCR).

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire le dispositif déjà appliqué pour les exercices 2013 et 2014 et de répartir le FPIC attribué au bloc communal du Grand Villeneuvois au titre de l'exercice 2015 pour la somme totale de **1 198 921 €** de la façon suivante :

Allez-et-Cazeneuve	7 308 €
Bias	27 761 €
Casseneuil	20 754 €
Cassignas	1 186 €
Castella	4 282 €
Dolmayrac	7 382 €
Fongrave	5 440 €
Hautefage-la-Tour	8 912 €
Laroque-Timbaut	17 201 €
La Croix-Blanche	10 124 €
Le Lédat	14 359 €
Monbalen	4 973 €
Pujols	36 574 €
Saint-Antoine	7 213 €
Saint-Etienne-de-Fougères	9 505 €
Saint-Robert	2 211 €
Sainte-Colombe-de-Villeneuve	5 446 €
Sainte-Livrade-sur-Lot	54 653 €
Villeneuve-sur-Lot	177 368 €
CAGV	776 269 €

Et DEMANDE INSTAMMENT à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) de lui communiquer le mode de calcul de répartition du FPIC.

Fait et délibéré.

5- Avis sur protection du système hydraulique au titre des monuments historiques

Suite à différentes visites qui ont eu lieu sur site avec les responsables des bâtiments de France, de l'association de Sauvegarde du Patrimoine, le Pays d'Arts et d'histoire, M. Lionel FALCOZ, Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de la Direction Régionale des affaires culturelles pour prendre en compte une éventuelle protection au titre des monuments historiques de l'ensemble du système hydraulique (bief, bassin, lavoir...).

La création d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) qui dessine les contours d'une zone est moins contraignante pour les riverains, à l'inverse des zones de protection qui étaient préalablement définies par un cercle.

M. DENYS souhaite la prudence, qu'un classement en monuments historiques ne crée pas de contraintes.

Mmes SOULACROIX et HENRY sont favorables à la protection de ces sites mais, craignent qu'un classement en monuments historiques apporte trop de contraintes.

L'idée est d'engager une réflexion sur le classement de 2 sites : la roue qui est un patrimoine industriel assez rare sur la France et l'Eglise Saint-Pierre d'Orival afin de fournir un attrait touristique à la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaite travailler sur ce dossier afin de définir les avantages, les inconvénients, les points réglementaires et étudier toutes les contraintes qui découlerait d'un tel classement.

Fait et délibéré.

6- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service publique de l'eau et l'assainissement - Agence Adour-Garonne

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal une note d'information pour l'année 2014 de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Le bassin Adour-Garonne représente 1/5 du territoire national. Ce document porte sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés, collectées par l'Agence (répartition en pourcentage sur 100 euros de redevance) et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Exemples d'actions : dépolluer les eaux, préserver les ressources en eau potable, restaurer et protéger les milieux aquatiques, lutter contre les pollutions diffuses et toxiques.

Cette étude vient en complément du bilan annuel du Syndicat Eau 47 qui est communiqué en septembre.

M. DULAURIER précise que l'objectif 2020 est de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. M. le Maire signale qu'un test est en cours sur la commune avec l'utilisation de sel et vinaigre en remplacement de produits chimiques.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan qui n'appelle pas d'observation de sa part.

Dont acte.

7- Bilan annuel ZAC de Beljouan

M. Lionel FALCOZ, Maire, donne la parole à M. DULAURIER qui présente au Conseil Municipal le compte rendu financier annuel révisé de la ZAC de Beljouan.

Récapitulatif de l'opération	Recettes	Dépenses
Cessions	1 029 831	
Produits financiers	971	
Acquisitions des terrains		541 800
Travaux		107 998
Frais financiers		15 620
Frais de conduite de l'opération (5% du TTC)		38 309
Frais de commercialisation		47 300
Mouvement TVA		3 181
Avance fournisseurs		34 726
Récapitulatif de l'opération à fin 2014	1 030 802	788 934
Solde fin 2014	241 868	
Avance ZAC de La Palouquette (23 800 + 5 235)		29 035
TVA remboursée	8 872	
TVA payée		5 691
Remboursement avance de fournisseurs	34 726	
Total opération	1 074 400	823 660
Bilan positif de l'opération prévision fin 2015	250 740	

Une avance de trésorerie pour le paiement partiel des études de la Zac de La Palouquette a été versée le 31-12-2013 pour 23 800 €. (délib. du 05-03-2014).

Afin de procéder au règlement de la totalité des études, la SEM47 propose à l'occasion de la clôture de la ZAC de Beljouan de verser une avance de trésorerie complémentaire de 5 235€ pour solder les frais d'étude réalisés à ce jour. Restera en bilan positif en fin d'opération 250 740€.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 4 ABSTENTIONS (DENYS avec pouvoir TESTUT, LASFARGUES avec pouvoir THOMAS)

DONNE quitus à la SEM47 pour le bilan financier 2014,

AUTORISE un mouvement de trésorerie de 5 235€ pour solder les études de la ZAC de la Palouquette

Et DEMANDE que le solde en fin d'opération de 250 740€ soit versé dans le budget communal.

Fait et délibéré.

8- D.I.A

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) pour des ventes à réaliser sur la Commune, située en zone AU du PLU. Le droit de préemption urbain (DPU) étant transféré à la CAGV, la commune peut toutefois solliciter une délégation de compétence.

M. Jean-Jacques DULAURIER quitte la séance.

- o DULAURIER Christian, Thierry et Jean-Jacques : habitation et parcelles ZV 158 1 160 de 1 384m² lieu dit Brioudes

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de la CAGV pour cette vente.

M. Jean-Jacques DULAURIER réintègre la séance pour les dossiers suivants :

- o SALERES Anne : garage de 27m², rue du Bayle
- o ALBINET Renée : maison d'habitation, Chemin du Malpas et terrain parcelle AD 52 de 2 779m²
- o GRENIER Joël : maison d'habitation, Place de la Halle, parcelle AB 55 de 173m²
- o PESNEL Ginette : maison d'habitation, Rue de la Centaurée, parcelle AC 136 de 620m²
- o LACARDA Paulette : 5 rue du Bayle, maison d'habitation de 77 m²

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de la CAGV pour ces ventes.

Fait et délibéré.

9- Financement de projets associatifs

M. Lionel FALCOZ, Maire présente au Conseil Municipal un projet d'animation de l'Association des utilisateurs de chiens d'arrêt et Spaniels du Lot-et-Garonne. Cette association organise le 12 juillet un concours amateurs. Journée qui se veut surtout être un moment de rencontre et de découverte, ouverte à tous ceux qui veulent y participer, tant comme concurrent que simple spectateur.

M. le Maire considère que cette manifestation est en cohérence avec ce qui a été mis en place pour favoriser des projets associatifs, et qu'elle tient compte des conditions : ouvert au public, gratuit et collectif.

Mme PUYAU fait remarquer que de nombreux amateurs hors commune seront présents et que cela représente une occasion de promouvoir le patrimoine roquentin.

M. DULAURIER émet l'idée de réalisation d'un encart qui pourrait être présenté lors de diverses manifestations qui accueillent des participants extérieurs. (ex : randonnée du 14 juillet).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accorde une participation 253€ pour achat de coupes.

Dans le même domaine, M. le Maire a rencontré le Président de l'Amicale des pompiers qui organise un bal public le 11 juillet et sollicite une aide pour financement de la sonorisation.

M. DULAURIER fait remarquer qu'en 2014, les pompiers ont bien voulu, reprendre cette coutume du « Bal des Pompiers » et que cette initiative mérite d'être soutenue.

Après délibération, le Conseil Municipal considère que cette manifestation correspond aux critères de projet associatif et avec 2 ABSTENTIONS sur le principe de participation (LEFÈVRE et pouvoir BOLOGNINI) décide d'une aide de 750€.

Ces deux dotations seront prises en charge sur présentation de factures.

Fait et délibéré.

10- Point sur l'organisation du périscolaire

M. Lionel FALCOZ, Maire tient à faire le point sur la situation du périscolaire auprès du Conseil Municipal. Il l'informe que la Direction de la CAGV a fait le choix de se retirer du périscolaire, contre l'avis des Communes.

L'information a été confirmée lors d'une réunion à La-Croix-Blanche en précisant que les communes devaient reprendre également le personnel. Actuellement aucun débat n'a eu lieu au sein du Conseil Communautaire alors que le propriétaire du local hébergeant l'ALAE a été informé par courrier officiel de la fin du bail au 1^{er} janvier 2016, lui indiquant que la gestion des temps périscolaires sera à compter de cette même date sous la responsabilité de la municipalité de Laroque-Timbaud.

Pour M. FALCOZ, cette décision remet en cause les conditions de la fusion CCR/CCGV.

A ce jour, le financement des TAPS qui étaient assuré par la CAGV est d'environ 23 000€. La prise en charge totale de l'accueil périscolaire (le matin et de 15h30 à 19h et le mercredi) est estimé à 160 000€ aux conditions actuelles.

Le décret 2014-1320 du 5 novembre 2014, modifie la définition des accueils de loisirs péri ou extrascolaire : « les ALSH périscolaires ont lieu durant les journées avec écoles, incluant les accueils du matin, du midi et du soir (Tap/Nap et périscolaire existant) et y ajoutant dorénavant le mercredi après midi qui relevait jusqu'alors du temps extrascolaire ».

Une réflexion a été engagée au sein du COPIL pour définir la nouvelle organisation. Les marges de manœuvre de la commune étant limitées, il sera nécessaire de procéder à des arbitrages sévères.

3 hypothèses peuvent être envisagées :

- 1) reprendre la compétence dans son intégralité avec les NAP et les 6 emplois, sachant que la commune ne peut pas les financer,
- 2) n'assurer qu'une garderie, avec le personnel communal à notre disposition,
- 3) ou entre ces deux options, reprendre un encadrant pour l'organisation en y impliquant au maximum le tissu associatif.

Certaines associations communales participent déjà aux activités TAP.

Après confirmation de l'Education Nationale, les enseignants et parents d'élèves ont été informés, lors du dernier COPIL que les locaux peuvent être utilisés à convenance par la municipalité en dehors des temps d'école. Quant au personnel, l'obligation minimale de présence est de 1 ATSEM par école avec ½ journée par semaine dans chaque classe.

Devant la conjoncture financière actuelle, les petites communes espèrent que les dotations de péréquation compenseront la diminution des dotations de fonctionnement, mais sans grand espoir. Il faut être réaliste et faire preuve d'inventivité.

Dont acte.

11- Location d'un camion pour les services techniques

M. DULAURIER présente au Conseil Municipal les différentes propositions de location longue durée sur 48 mois, pour un véhicule destiné aux services techniques. Proposition pour le même type de véhicule : plateau-ridelle simple cabine

- | | |
|-----------|------------------|
| • Renault | 356.73 € HT/mois |
| • Citroën | 341.47 € HT/mois |
| • Peugeot | 293.33 € HT/mois |

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 2 ABSTENTIONS (DENYS et pouvoir TESTUT),

Retient la proposition de marque Peugeot

Autorise M. Le Maire à signer le contrat de location correspondant.

Et décide de la cession de l'ancien camion benne IVECO (Immatriculation CR 159 JJ).

Vente en l'état, avec enlèvement sur remorque. Les propositions d'achat seront faites sous enveloppe cachetée et attribution au plus offrant.

Fait et délibéré.

12- Demande de pâturage

M. Lionel FALCOZ, Maire, transmet au Conseil Municipal une demande d'un particulier qui sollicite l'autorisation de faire pâturer ses moutons sur des zones communales, Barou et St Germain.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de mise à disposition. Au vu de cette décision, renseignements seront pris auprès de la Chambre d'agriculture et du service juridique du CDG pour définir le type de convention ou contrat qui peut être élaboré.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable sur le principe de prêt. La décision finale sera prise au vu des éléments recueillis.

Fait et délibéré.

Informations diverses

Maison de services au public

Suite à la Commission Départementale de Présence Postale, la Commune de Laroque-Timbaut a été retenue pour être susceptible d'accueillir une Maison de Service au Public.

La poste a engagé un processus de mise en place de partenariat pour mutualisation de services (MSA, Pôle Emploi...) avec du personnel de l'Etat, contrairement aux Agence postales qui fonctionnent avec du personnel territorial.

Une première expérimentation a lieu sur Meilhan-sur-Garonne.

En parallèle, la Poste met en place un service de proximité, accompagnement auprès de personnes isolées, en milieu rural, en relation avec les collectivités et les services d'aide à la personne (ASSAD, ADMR).

Sécurisation

M. BERNARD, après avoir pris connaissance du courrier de M. PINARELLO, soulève à nouveau le problème de sécurité des piétons sur l'Avenue du Périgord et l'incivilité de certains quant au stationnement gênant et dangereux devant l'ADMR.

L'ensemble du Conseil déplore certains comportements: détérioration de fleurs, poubelles à côté de containers, stationnement... Des actions à mener seront prochainement proposées.

<p>Lionel FALCOZ Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Jean-Claude BOLOGNINI Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Carole BARRAN-SOULACROIX Signature ou cause de non élargement</p> 
<p>Aurélien RANOU BOUSSUGE Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Eric FLESCHE Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Christian RICHARD Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Patricia BONNIN-BLOIS Signature ou cause de non élargement</p> 
<p>Patrick LESUEUR Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Sylvie PUYAU Signature ou cause de non élargement</p>	<p>Caroline CHAPUT Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absente avec pouvoir</i></p>	<p>Joël BERNARD Signature ou cause de non élargement</p> 
<p>Véronique LEFÈVRE Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Elisabeth HENRY Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Christophe GILARDI Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Georges DENYS Signature ou cause de non élargement</p> 
<p>France LASFARGUES Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Gérard THOMAS Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Françoise TESTUT Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absente avec pouvoir</i></p>	

Levée de séance le 30 juin 2015 à 0h15. FV